



## Conférence générale

### Quinzième session

Lima, 2-6 décembre 2013

Point 8 de l'ordre du jour

**Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux  
de ses quarante et quatrième sessions ordinaires**

## **Rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quarante et unième session**

**(24-26 juin 2013)**

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1-2	3
I. Questions d'organisation et de procédure .....	3-15	3
II. Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général (point 12) .....	16	5
III. Rapport annuel du Directeur général pour 2012 (point 3) .....	17	6
IV. Préparatifs de la quinzième session de la Conférence générale (point 13) .....	18	6
V. Rapport du Comité des programmes et des budgets (point 4 a) à h)) .....	19-27	6
A. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2012 .....	20	6
B. Situation financière de l'ONUDI .....	21	7
C. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015 .....	22	7
D. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015 .....	23	7
E. Mobilisation de ressources financières .....	24	7
F. Nomination d'un commissaire aux comptes .....	25	7
G. Renforcement des programmes de l'ONUDI au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts .....	26	8



H.	Règlement financier .....	27	8
VI.	Programme et budgets, 2014-2015 (point 5) .....	28	8
VII.	Cadre de programmation à moyen terme (point 6) .....	29	8
VIII.	Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources (point 7) .....	30	8
IX.	Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie (point 8) .....	31	9
X.	Activités du Corps commun d'inspection (point 9) .....	32	9
XI.	Questions relatives au personnel (point 10) .....	33	9
XII.	Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 11) .....	34	9
XIII.	Ordre du jour provisoire et date de la quarante-deuxième session (point 14) .....	35	9
XIV.	Adoption du rapport (point 15) .....	36	10
XV.	Clôture de la session .....	37	10
<b>Annexes</b>			
I.	Décisions adoptées par le Conseil à sa quarante et unième session .....		11
II.	Documents présentés au Conseil à sa quarante et unième session .....		33

## Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quarante et unième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Les comptes rendus analytiques du Conseil (IDB. 41/SR.1 à IDB.41/SR.5), où les délibérations sont consignées en détail, font partie intégrante du présent rapport.

2. Les décisions suivantes du Conseil, qui figurent à l'annexe I, se rapportent aux travaux de la Conférence générale à sa quinzième session:

IDB.41/Dec.4	Conférence de haut niveau pour les pays à revenu intermédiaire
IDB.41/Dec.5	Préparatifs de la quinzième session de la Conférence générale
IDB.41/Dec.9	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2014-2015
IDB.41/Dec.10	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015
IDB.41/Dec.11	Règlement financier
IDB.41/Dec.12	Programme et budgets, 2014-2015
IDB.41/Dec.13	Cadre de programmation à moyen terme
IDB.41/Dec.14	Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources
IDB.41/Dec.15	Questions relatives au personnel

## I. Questions d'organisation et de procédure

3. La quarante et unième session du Conseil s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 24 au 26 juin 2013 (cinq séances plénières – voir IDB.41/SR.1 à 5).

### Participation

4. Les 53 membres du Conseil étaient représentés à la session: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Brésil, Cameroun, Chili, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Mexique, Namibie, Nigéria, Norvège, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Sénégal, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay et Zimbabwe.

5. Les 53 États Membres ci-après de l'ONUDI ont aussi participé à la session: Afghanistan, Argentine, Arménie, Bahreïn, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Chypre, Colombie, Congo, Croatie, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, ex-République

yougoslave de Macédoine, Israël, Jordanie, Kenya, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Malte, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Nicaragua, Niger, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Yémen.

6. Le Saint-Siège a participé à la session en qualité d'observateur.
7. L'Ordre souverain et militaire de Malte a participé à la session en qualité d'observateur.
8. L'organisme apparenté des Nations Unies ci-après était représenté: l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
9. Les autres organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO), l'Organisation de coopération économique (OCE), l'Union européenne (UE) et la Ligue des États arabes (LEA).
10. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: l'Association des anciens experts des Nations Unies en industrie et développement, la Chambre de commerce austro-arabe, Global Options and Linkages (GOAL), le Conseil international des femmes (CIF), la Fédération internationale pour la commande automatique (IFAC), l'International Multiracial Shared Cultural Organization (IMSCO), le Congrès international des industriels et des entrepreneurs et Mountain Unlimited.

### **Ouverture de la session**

11. La quarante et unième session du Conseil a été déclarée ouverte par le Président de la quarantième session, S. E. M. B. Csuday (Hongrie).

### **Bureau de la session**

12. En application de l'article 23 de son règlement intérieur, le Conseil a élu par acclamation S. E. M. A. García Revilla (Pérou) Président, S. E. M. A. L. A. Azeez (Sri Lanka), M. A. Groff (Suisse) et S. E. M<sup>me</sup> T. G. Mutandiro (Zimbabwe) Vice-Présidents, et M. S. Sizov (Fédération de Russie) Rapporteur.

### **Ordre du jour de la session**

13. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant:
  1. Élection du Bureau.
  2. Adoption de l'ordre du jour.
  3. Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation pour 2012.

4. Rapport du Comité des programmes et des budgets:
  - a) Rapport du Commissaire aux comptes pour 2012;
  - b) Situation financière de l'ONUDI;
  - c) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015;
  - d) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015;
  - e) Mobilisation de ressources financières;
  - f) Nomination d'un commissaire aux comptes;
  - g) Renforcement des programmes de l'ONUDI au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts;
  - h) Règlement financier.
5. Programme et budgets, 2014-2015.
6. Cadre de programmation à moyen terme.
7. Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources.
8. Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.
9. Activités du Corps commun d'inspection.
10. Questions relatives au personnel.
11. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
12. Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général.
13. Préparatifs de la quinzième session de la Conférence générale.
14. Ordre du jour provisoire et date de la quarante-deuxième session.
15. Adoption du rapport.

14. Le Conseil a adopté une proposition du Président visant à assurer l'utilisation maximale des ressources disponibles en matière de services de conférence (voir annexe I, décision IDB.41/Dec.1, IDB.41/SR.1, par. 81 et 82).

15. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles pour faciliter la rédaction des décisions et a chargé le Vice-Président, M. A. Groff (Suisse), de les présider (voir IDB.41/SR.2, par. 1 et 2).

## **II. Recommandation d'un candidat au poste de Directeur général (point 12)**

16. Au titre du point 12, le Conseil était saisi de deux notes du Secrétariat présentant les candidats au poste de Directeur général (IDB.41/21 et Add.1) et d'une autre note du Secrétariat contenant un projet de contrat de nomination du Directeur

général (IDB.41/22). Les débats publics sur ce point sont résumés dans les comptes rendus analytiques IDB.41/SR.1 (par. 83) et IDB.41/SR.2 (par. 3 à 38). Le Conseil a examiné deux projets de décision présentés oralement par le Président et adopté les décisions IDB.41/Dec.2 et IDB.41/Dec.3 (voir annexe I).

### **III. Rapport annuel du Directeur général pour 2012 (point 3)**

17. Au titre du point 3, le Conseil était saisi du *Rapport annuel de l'ONUDI 2012* (qui comprend le rapport sur l'exécution du programme) (IDB.41/2), d'un rapport du Président du Comité diplomatique multilatéral (IDB.41/CRP.5) et d'une note du Secrétariat intitulée "Conférence de haut niveau pour les pays à revenu intermédiaire", San José (Costa Rica), 12 au 14 juin 2013 (IDB.41/CRP.6). Les débats sur ce point sont résumés dans les comptes rendus analytiques IDB.41/SR.2, par. 39 à 109, et IDB.41/SR.3, par. 1 à 11. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.41/L.14) et adopté la décision IDB.41/Dec.4. (voir annexe I).

### **IV. Préparatifs de la quinzième session de la Conférence générale (point 13)**

18. Au titre du point 13, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les préparatifs de la quinzième session de la Conférence générale (IDB.41/23). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.41/SR.3, par. 12 à 30. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.41/L.11) et adopté la décision IDB.41/Dec.5 (voir annexe I) telle que modifiée oralement.

### **V. Rapport du Comité des programmes et des budgets (point 4 a) à h)**

19. Au titre du point 4, y compris les points subsidiaires a) à h), le Conseil était saisi du rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-neuvième session (IDB.41/25). Les débats sur ce point sont résumés dans les comptes rendus analytiques IDB.41/SR.2, par. 110 à 113 et IDB.41/SR.3, par. 31 à 72.

#### **A. Rapport du Commissaire aux comptes pour 2012**

20. Au titre du point 4 a), le Conseil était saisi du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière commencée le 1er janvier et terminée le 31 décembre 2012 (IDB.41/3). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.41/L.15) et adopté la décision IDB.41/Dec.6 (voir annexe I).

## **B. Situation financière de l'ONUDI**

21. Au titre du point 4 b), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.41/4), d'une note du Directeur général sur une demande faite par le Costa Rica pour que ses droits de vote soient rétablis sur la base d'un plan de paiement (IDB.41/26) et d'une note du Secrétariat sur l'état des contributions (IDB.41/CRP.2). Le Conseil a examiné deux projets de décision présentés par le Président (IDB.41/L.2 et IDB.41/L.4) et adopté les décisions IDB.41/Dec.7 et IDB.41/Dec.8 (voir annexe I).

## **C. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2014-2015**

22. Au titre du point 4 c), le Conseil était saisi d'une note révisée du Secrétariat relative au barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2014-2015 (IDB.41/6/Rev.1). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.41/L.5) et adopté la décision IDB.41/Dec.9 (voir annexe I).

## **D. Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015**

23. Au titre du point 4 d), le Conseil était saisi des propositions du Directeur général concernant le Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015 (IDB.41/7). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.41/L.6) et adopté la décision IDB.41/Dec.10 (voir annexe I).

## **E. Mobilisation de ressources financières**

24. Au titre du point 4 e), le Conseil était saisi des informations sur la mobilisation de ressources financières contenues dans le *Rapport annuel de l'ONUDI 2012* (IDB.41/2) et sur les projets approuvés en 2012 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.29/CRP.2). Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie (IDB.41/SR.5, par. 20 et 21).

## **F. Nomination d'un commissaire aux comptes**

25. Au titre du point 4 f), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les candidatures pour la nomination d'un commissaire aux comptes (IDB.41/15) et d'une note du Secrétariat sur le même sujet (PBC.29/CRP.3). Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie (IDB.41/SR.5, par. 22 et 23).

### **G. Renforcement des programmes de l'ONUDI au moyen du solde inutilisé des crédits ouverts**

26. Au titre du point 4 g), le Conseil était saisi des rapports du Directeur général sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (IDB.41/9), le fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire (IDB.41/10\*), le fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables (IDB.41/11) et le solde inutilisé des crédits ouverts (IDB.41/12). Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie (IDB.41/SR.5, par. 24 et 25).

### **H. Règlement financier**

27. Au titre du point 4 h), le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur le Règlement financier de l'ONUDI (IDB.41/14). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.41/L.7) et adopté la décision IDB.41/Dec.11 (voir annexe I).

## **VI. Programme et budgets, 2014-2015 (point 5)**

28. Au titre du point 5, le Conseil était saisi des propositions et des propositions révisées du Directeur général concernant le programme et les budgets 2014-2015 (IDB.41/5 et Add.1). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.41/SR.3, par. 73 à 101. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.41/L.8) et adopté la décision IDB.41/Dec.12 (voir annexe I).

## **VII. Cadre de programmation à moyen terme (point 6)**

29. Au titre du point 6, le Conseil était saisi d'une proposition du Directeur général concernant le cadre de programmation à moyen terme (IDB.41/8). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.41/SR.3, par. 102 à 108. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.41/L.9) et adopté la décision IDB.41/Dec.13 (voir annexe I).

## **VIII. Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources (point 7)**

30. Au titre du point 7, le Conseil était saisi du troisième rapport intérimaire et du rapport final des Coprésidents du groupe de travail informel (IDB.41/13 et IDB.41/24). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.41/SR.4, par. 1 à 10. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.41/L.13) et adopté la décision IDB.41/Dec.14 (voir annexe I).



## **IX. Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement et de l'énergie (point 8)**

31. Au titre du point 8, le Conseil était saisi des rapports du Directeur général sur les activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement (IDB.41/18) et de l'énergie (IDB.41/17). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.41/SR.4, par. 11 à 29. Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie (IDB.41/SR.5, par. 34 et 35).

## **X. Activités du Corps commun d'inspection (point 9)**

32. Au titre du point 9, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les activités du Corps commun d'inspection (IDB.41/16). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.41/SR.4, par. 30 à 34. Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie (IDB.41/SR.5, par. 36 et 37).

## **XI. Questions relatives au personnel (point 10)**

33. Au titre du point 10, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les questions relatives au personnel (IDB.41/19) qui reprenait les informations figurant à l'appendice J du *Rapport annuel de l'ONUDI 2012* sur la composition du personnel du Siège et des autres bureaux de l'ONUDI (IDB.41/2) et d'une liste du personnel du Secrétariat de l'ONUDI au 1er juin 2013 (IDB.41/CRP.3). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.41/SR.4, par. 35 à 46. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.41/L.10 et adopté la décision IDB.41/Dec.15 (voir annexe I).

## **XII. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 11)**

34. Au titre du point 11, le Conseil était saisi de d'une note du Directeur général sur les demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales (IDB.41/20). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.41/SR.4, par. 47 à 51. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.41/L.3) et adopté la décision IDB.41/Dec.16 (voir annexe I).

## **XIII. Ordre du jour provisoire et date de la quarante-deuxième session (point 14)**

35. Au titre du point 14, le Conseil était saisi d'une note du Directeur général sur l'ordre du jour provisoire et la date de la quarante-deuxième session (IDB.41/CRP.4). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.41/SR.4, par. 52. Le Conseil a examiné un projet de décision

présenté par le Président (IDB.41/L.12) et adopté la décision IDB.41/Dec.17 (voir annexe I).

#### **XIV. Adoption du rapport (point 15)**

36. Au titre du point 15, le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB.41/L.1) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive (voir compte rendu analytique IDB.41/SR.5, par. 46 à 48).

#### **XV. Clôture de la session**

37. Le 26 juin 2013, à 15 h 50, le Conseil a clos sa quarante et unième session (voir compte rendu analytique IDB.41/SR.5, par. 49 à 55).

## Annexe I

### Décisions adoptées par le Conseil à sa quarante et unième session

Décision	Titre	Page
1	Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence	12
2	Nomination du Directeur général	12
3	Conditions d'emploi du Directeur général	12
4	Conférence de haut niveau pour les pays à revenu intermédiaire	15
5	Préparatifs de la quinzième session de la Conférence générale	23
6	Rapport du Commissaire aux comptes pour 2012	24
7	Rétablissement des droits de vote – Costa Rica	25
8	Situation financière de l'ONUDI	25
9	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2014-2015	25
10	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015	26
11	Règlement financier	26
12	Programme et budgets, 2014-2015	27
13	Cadre de programmation à moyen terme	28
14	Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources	29
15	Questions relatives au personnel	30
16	Demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales	31
17	Ordre du jour provisoire et date de la quarante-deuxième session	31

**IDB.41/Dec.1 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence**

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 32 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa quarante et unième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*1<sup>re</sup> séance plénière  
24 juin 2013*

**IDB.41/Dec.2 Nomination du Directeur général**

Le Conseil du développement industriel, agissant en application de l'Article 11.2 de l'Acte constitutif, a décidé de recommander à la Conférence générale la nomination de M. Li Yong Directeur général de l'ONUDI pour une période de quatre ans, à compter du 28 juin 2013 ou jusqu'au moment où le Directeur général nommé lors de sa dix-septième session ordinaire prendra ses fonctions, si cette dernière date est postérieure.

*2<sup>e</sup> séance plénière  
24 juin 2013*

**IDB.41/Dec.3 Conditions d'emploi du Directeur général**

Le Conseil du développement industriel, faisant suite à sa décision IDB.41/Dec.2, et agissant en application de l'article 103 du règlement intérieur de la Conférence générale, a décidé de recommander pour approbation à la Conférence le contrat annexé à la présente décision, qui fixe les conditions d'emploi du Directeur général, notamment le traitement et les autres émoluments attachés à cette fonction.

*2<sup>e</sup> séance plénière  
24 juin 2013*

**Annexe****CONTRAT DE NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

LE PRÉSENT CONTRAT est établi

entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ci-après dénommée l'Organisation), d'une part,

et Li Yong (ci-après dénommé le Directeur général), d'autre part.

ATTENDU QUE

Le Directeur général, sur recommandation du Conseil, a été dûment nommé par la Conférence à la 1<sup>re</sup> séance plénière de sa deuxième session extraordinaire, tenue le 28 juin 2013.

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

## 1. Mandat

Le Directeur général est nommé à compter du vingt-huitième jour de juin deux mil treize (2013), pour une période de quatre ans, ou jusqu'au moment où le Directeur général nommé lors de la dix-septième session ordinaire de la Conférence générale prendra ses fonctions, si cette dernière date est postérieure.

## 2. Lieu officiel d'affectation

Le lieu officiel d'affectation du Directeur général est Vienne (Autriche).

## 3. Fonctions officielles

Conformément à l'Article 11 de l'Acte constitutif de l'Organisation, le Directeur général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation.

## 4. Privilèges et immunités

Le Directeur général jouit de tous les privilèges et immunités en rapport avec ses fonctions, conformément à l'Article 21 de l'Acte constitutif de l'Organisation et à tout instrument juridique pertinent en vigueur ou futur.

## 5. Statut du personnel

Le Directeur général est assujéti au Statut du personnel de l'Organisation, ainsi qu'aux amendements qui pourraient y être apportés, dans la mesure où ils lui sont applicables.

## 6. Traitement soumis à retenue et indemnités

a) Le traitement annuel brut du Directeur général est de deux cent trente-deux mille huit cent cinquante-neuf (232 859) dollars des États-Unis, correspondant à un traitement annuel net de base équivalent à cent soixante-seize mille cinq cent un (176 501) dollars des États-Unis (taux prévu pour les fonctionnaires ayant des charges de famille) ou à cent cinquante-six mille neuf cent soixante-quatre (156 964) dollars des États-Unis (taux prévu pour les fonctionnaires sans charges de famille). Le traitement brut et le traitement net de base sont ajustés chaque fois que l'Assemblée générale décide d'ajuster le traitement brut et le traitement net de base du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur;

b) Il bénéficie de l'indemnité de poste ainsi que des indemnités et prestations – y compris les prestations de sécurité sociale – auxquelles un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs du Secrétariat de l'ONUDI aurait droit, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation, sous réserve que l'objet de tels émoluments, indemnités ou prestations n'ait pas déjà été couvert par d'autres dispositions du présent contrat;

c) Le Directeur général reçoit une indemnité de représentation de trente-quatre mille quatre cents (34 400) euros par an, ajustée pour tenir compte du taux d'inflation pris en considération pour l'établissement du budget des exercices ultérieurs, afin de pouvoir assumer sa part des dépenses de représentation encourues par l'Organisation;

d) Il reçoit une indemnité de logement s'élevant à cinquante-quatre mille cent (54 100) euros par an, ajustée pour tenir compte du taux d'inflation pris en considération pour l'établissement du budget des exercices ultérieurs;

e) Le traitement, les indemnités et les prestations précités auxquels le Directeur général a droit en vertu du présent contrat sont ajustés par le Conseil, après consultation avec le Directeur général, afin d'être alignés sur ceux des chefs de secrétariat d'autres institutions spécialisées appliquant le régime commun des Nations Unies.

#### 7. Pension

Le Directeur général est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies conformément aux dispositions de l'article d) de la décision IDB.10/Dec.17 du Conseil du développement industriel. Sa rémunération considérée aux fins de la pension est déterminée et ajustée conformément aux dispositions des articles 54 c) et b) des Statuts et règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

#### 8. Monnaie dans laquelle sont payés les émoluments

Les émoluments sont payés dans la monnaie servant à cet effet pour le personnel de la catégorie des administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur au lieu d'affectation officiel (Vienne, Autriche).

#### 9. Préavis de démission

Le Directeur général peut à tout moment donner par écrit un préavis de démission de trois mois au Conseil, qui est autorisé à accepter sa démission au nom de la Conférence générale, auquel cas, à l'expiration de ce délai de préavis, il cesse d'être Directeur général de l'Organisation et le présent contrat est résilié.

#### 10. Entrée en vigueur

Le présent contrat entre en vigueur le vingt-huitième jour de juin 2013.

SIGNÉ ce vingt-huitième jour de juin 2013, à Vienne.

\_\_\_\_\_  
(Diego Stacey Moreno)

Le Président de la Conférence agissant  
au nom de l'Organisation

\_\_\_\_\_  
(LI Yong)

Le Directeur général

### **IDB.41/Dec.4 Conférence de haut niveau pour les pays à revenu intermédiaire**

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé les dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale, notamment des résolutions 63/223, 64/208 et 66/212 sur la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, de la résolution 67/225 sur la coopération en matière de développement industriel et de la résolution 66/288 intitulée "L'avenir que nous voulons";

b) A rappelé également la résolution GC.14/Res.2 de la Conférence générale et la décision IDB.40/Dec.2 du Conseil sur la mise en réseau des connaissances et l'échange de connaissances;

c) A pris note de la tenue à San José, du 12 au 14 juin 2013, de la Conférence de haut niveau des pays à revenu intermédiaire sur le thème "Enjeux de développement durable et de coopération internationale pour les pays à revenu intermédiaire: rôle des réseaux pour la prospérité", organisée par le Gouvernement costaricien et facilitée par l'ONUDI;

d) A pris note également de la "Déclaration de San José" adoptée par la Conférence de haut niveau (IDB.41/CRP.6), qui figure à l'annexe de la présente décision;

e) A prié le Directeur général de tenir compte de la Déclaration de San José lorsqu'il formulera et mettra en œuvre le programme de travail de l'Organisation;

f) A invité la Conférence générale, à sa quinzième session, à prendre note de la Déclaration de San José lorsqu'elle formulera la proposition de Déclaration de Lima.

*5<sup>e</sup> réunion plénière  
26 juin 2013*

#### **Annexe**

### **CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU POUR LES PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE**

*Enjeux du développement durable et de la coopération  
internationale pour les pays à revenu intermédiaire:  
rôle des réseaux pour la prospérité*

**San José (Costa Rica), 12-14 juin 2013**

#### **DÉCLARATION**

*Nous*, Ministres et chefs de délégation des pays participant à la Conférence de haut niveau pour les pays à revenu intermédiaire sur les "enjeux du développement durable et de la coopération internationale pour les pays à revenu intermédiaire: rôle des réseaux pour la prospérité" à San José (Costa Rica), du 12 au 14 juin 2013,

*Rappelant* les textes issus des grandes conférences et sommets internationaux des Nations Unies sur la coopération pour le développement avec les pays à revenu intermédiaire tenus à Madrid les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2007, à San Salvador les 3 et 4 octobre 2007 et à Windhoek du 4 au 6 août 2008,

*Rappelant également* les dispositions pertinentes des résolutions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 63/223, 64/208 et 66/212 sur la coopération avec les pays à revenu intermédiaire et la résolution 67/225 sur la coopération en matière de développement industriel,

*Rappelant aussi* la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012 et la résolution 66/288 de l'Assemblée générale intitulée "L'avenir que nous voulons",

*Rappelant en outre* la résolution GC.14/Res.2 de la Conférence générale et la décision IDB.40/Dec.2 du Conseil du développement industriel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur la mise en réseau des connaissances et l'échange de connaissances,

*Ayant également examiné* les travaux des conférences régionales tenues au Caire les 11 et 12 mars 2008 sur l'accroissement de la compétitivité des pays africains à revenu intermédiaire et à Minsk les 16 et 17 mai 2013 sur les perspectives de développement durable dans la Communauté d'États indépendants et en Europe orientale et méridionale,

*Prenant note* du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur les "Réseaux pour la prospérité": réalisation des objectifs de développement par l'échange de connaissances à l'horizon 2015", lancé en novembre 2012, notamment de l'importance qui y est accordée à la coopération Sud-Sud et à la gouvernance des réseaux entre pays à revenu intermédiaire dans les processus de développement économique,

*Soulignant de nouveau* l'importance, en particulier pour les pays à revenu intermédiaire, de la mise en réseau des connaissances à l'échelle internationale et de l'échange d'expériences et de meilleures pratiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement et de la prospérité sur les plans local, régional et international,

*Prenant note* des textes issus des conférences ministérielles sur l'industrie verte tenues en Asie à Manille et à Tokyo, et rappelant la résolution GC.13/Res.8 de la Conférence générale et la décision IDB.38/Dec.10 du Conseil du développement industriel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur le renforcement des activités de l'Organisation dans le domaine de l'énergie et de l'environnement,

*Prenant note également* de la Plate-forme pour l'industrie verte de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui ouvre des perspectives pour promouvoir le développement durable par des processus faisant intervenir divers acteurs et constitue un instrument efficace pour renforcer le développement industriel durable, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire,

*Reconnaissant* que, pour assurer la prospérité pour tous, il importe que le développement industriel contribue au développement durable et à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international,

*Soulignant* qu'il importe de mieux traiter les questions liées au développement industriel dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement mondiaux,

*Conscients*, d'une part, des efforts que déploie le système des Nations Unies pour élaborer le programme pour le développement après 2015, d'autre part, de la nécessité de continuer à suivre les questions liées au développement des pays à revenu intermédiaire,



*Reconnaissant* que, parmi les trois dimensions du développement, l'énergie occupe une place importante, notamment l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et les sources nouvelles et renouvelables d'énergie,

*Prenant note* des rapports A/64/253 et A/66/220 que le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies sur la "Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire",

*Reconnaissant* que le groupe des pays à revenu intermédiaire comprend différents pays qui contribuent à la stabilité économique internationale tout en ayant encore des besoins propres et des défis particuliers à relever dans le cadre du développement durable, notamment dans les domaines économique, social et environnemental,

*Insistant* sur le fait que les pays à revenu intermédiaire devraient avoir une voix plus forte et participer plus efficacement aux processus de prise de décisions au niveau mondial, notamment dans le cadre d'une coopération internationale plus intense avec et entre eux,

*Réaffirmant* qu'il incombe au premier chef aux pays à revenu intermédiaire d'assurer leur propre développement et que, par des politiques, mesures et programmes de coopération tendant à leur offrir de meilleures chances de développement, la communauté internationale devrait les accompagner comme il convient dans les efforts qu'ils mènent au niveau national, notamment en veillant à ce qu'ils continuent d'être éligibles aux fonds de développement, compte dûment tenu de leurs besoins et de leurs priorités spécifiques,

*Constatant* que les moyennes statistiques établies en fonction de critères comme le revenu par habitant ne reflètent véritablement ni les particularités ni les besoins de développement des pays à revenu intermédiaire, et sachant que ce type de classification ne tient aucun compte ni de la diversité entre et au sein de ces pays ni de la nature multidimensionnelle du développement, et que ces critères omettent des facteurs comme la répartition inégale des revenus, la qualité de vie et la satisfaction des besoins essentiels,

*Soulignant* que les stratégies de coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire doivent être adaptées à chaque contexte particulier et aider à protéger et à préserver leurs acquis économiques, environnementaux et sociaux, et qu'une telle coopération ne saurait être menée aux dépens de l'aide aux pays les moins avancés,

*Rappelant* que tel qu'il a été recommandé dans la Déclaration ministérielle de Windhoek sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire, adoptée le 6 août 2008, un plan d'action global et axé sur les ressources est nécessaire pour coopérer avec les pays à revenu intermédiaire,

*Prenant note* de l'importante contribution que constitue le Rapport sur le développement humain à l'analyse des besoins de développement au-delà des indicateurs macroéconomiques,

*Conscients en outre* que l'aide internationale joue un rôle majeur dans le financement du développement des pays en développement, y compris des pays à revenu intermédiaire, et que l'efficacité de toute coopération pour le développement devrait dès lors se mesurer en termes de complémentarité et de soutien des

stratégies, priorités et intérêts nationaux de développement, de l'effet multiplicateur des connaissances et des réseaux disponibles, et du renforcement des capacités locales de mobilisation de ressources additionnelles et non additionnelles ou d'attraction d'autres sources d'investissement,

*Rappelant* le document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue en 2009, et réaffirmant ainsi concevoir cette coopération comme une manifestation de solidarité entre peuples et pays du Sud, qui contribue à leur prospérité nationale, à leur autonomie nationale et collective et à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

*Rappelant en outre* que la coopération Sud-Sud et le programme d'action y afférent doivent être définis par les pays du Sud et devraient continuer à être régis par les principes du respect de la souveraineté nationale, de l'appropriation et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de l'absence de conditions, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'intérêt mutuel, de la complémentarité et de la solidarité,

*Soulignant* le rôle positif joué par les pays à revenu intermédiaire dans le développement de la coopération Sud-Sud, ainsi que l'importance du système des Nations Unies dans la promotion et l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire,

*Reconnaissant* les initiatives menées par le système des Nations Unies dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi que la nécessité d'intensifier et d'améliorer ces initiatives, notamment les plates-formes et les réseaux existants au sein de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, comme la Banque du savoir industriel,

*Reconnaissant en outre* qu'en raison de la grande diversité des pays à revenu intermédiaire, des réponses individualisées du système des Nations Unies s'imposent pour satisfaire les besoins particuliers et les priorités nationales de chacun des pays,

*Prenant en considération* le fait que la coopération en matière de développement économique et industriel se situe au cœur de toute stratégie de développement de pays à revenu intermédiaire et qu'elle est indispensable pour réaliser un développement inclusif et durable,

*Soulignant* le rôle primordial que joue l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans le renforcement de la coopération pour le développement industriel et le développement durable au moyen de politiques et de stratégies industrielles, de développement des capacités institutionnelles et du pilotage au niveau des entreprises,

*Saluant* l'initiative du Gouvernement costaricien d'accueillir la Conférence de haut niveau des pays à revenu intermédiaire en 2013, ainsi que les efforts déployés et l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour faciliter l'organisation de la conférence,

1. *Sommes convenus* de promouvoir aux échelons national et international des mesures et une coopération susceptibles de faire faire des progrès dans les

domaines d'intérêt commun suivants: a) une croissance économique équitable et inclusive et la prospérité aux niveaux national et international, b) le progrès industriel dans le cadre d'un développement durable, c) le financement et l'investissement en faveur des pays à revenu intermédiaire;

2. *Soulignons* que l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel le monde doit faire face aujourd'hui et un préalable indispensable au développement durable, ainsi sommes-nous déterminés à affranchir d'urgence l'homme de la faim et de la pauvreté;

3. *Prions* l'Organisation des Nations Unies d'établir, compte tenu de la diversité actuelle des pays en développement, un cadre conceptuel plus solide et plus complet qui permette d'assurer la continuité des modalités actuelles de coopération multilatérale pour le développement de ces pays et qui vise notamment l'équité, le développement humain, l'industrialisation, le développement économique et la viabilité de l'environnement;

4. *Soulignons* que les pays à revenu intermédiaire ont accompli des progrès dans le cadre de leurs programmes éducationnels, sanitaires et sociaux, et que ces efforts nécessitent un engagement plus conséquent et l'appui de la communauté internationale afin que les progrès qui en découlent puissent être préservés grâce à la promotion de nouveaux mécanismes spécialisés de coopération internationale en faveur des pays à revenu intermédiaire;

5. *Réaffirmons* que le commerce international est un moteur du développement et d'une croissance économique soutenue, et que l'existence d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, assorti d'une véritable libéralisation des échanges, peut stimuler de façon déterminante la croissance économique et le développement dans le monde entier, au profit de tous les pays, quel que soit leur stade de développement;

6. *Recommandons* que le cycle de négociations de Doha pour le développement organisé par l'Organisation mondiale du commerce débouche sur des résultats concluants, équilibrés, ambitieux, complets, inclusifs, transparents et axés sur le développement, conformément au mandat qui lui a été confié, en vue notamment de lutter contre le protectionnisme sous toutes ses formes, d'améliorer l'accès aux marchés pour les pays à revenu intermédiaire et de faire en sorte que le régime de traitement spécial et différencié des pays en développement soit opérationnel et efficace et, dans ce contexte, demandons que l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce des pays à revenu intermédiaire qui ne l'ont pas encore fait soit facilitée, en tenant compte de leurs besoins en matière de développement, de commerce et de financement;

7. *Reconnaissons* que, pour parvenir à un développement durable, il faut encourager une croissance économique durable, équitable et inclusive qui contribue à l'éradication de la pauvreté, à la promotion du développement social et à la création de meilleures perspectives pour tous;

8. *Invitons* tous les pays à prévenir et à réduire les effets néfastes des changements climatiques et à s'y adapter en tenant compte des principes d'équité et de responsabilité commune mais différenciée, sans perdre de vue le rôle important qu'ont joué les pays développés dans les changements climatiques;

9. *Soulignons* le rôle central des partenariats public-privé et de la mise en réseau des connaissances, instruments efficaces au service des pays à revenu intermédiaire et d'autres pays pour maîtriser les enjeux de la viabilité du développement des secteurs privé et public, qui devrait être pris en considération lors de l'élaboration du cadre de développement de l'après-2015;

10. *Reconnaissons* le rôle important que le système de développement des Nations Unies peut jouer dans le contexte de la coopération Sud-Sud et reconnaissons en outre la contribution notable de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans les domaines susmentionnés;

11. *Reconnaissons* que les réseaux de connaissances sur la viabilité pourraient être nécessaires mais pas suffisants, et soulignons que ces réseaux doivent être axés sur l'action et capables de réagir aux défis nouveaux et émergents en matière de développement et qu'ils devraient permettre de trouver des solutions novatrices pour financer ce type d'activité;

12. *Reconnaissons en outre* l'importance des débats et des efforts menés dans le cadre de diverses initiatives d'intégration régionale qui constituent un espace complémentaire où sont formulées de nouvelles propositions propres à promouvoir le développement durable à partir du Sud;

13. *Reconnaissons* qu'une transformation industrielle profonde des économies des pays à revenu intermédiaire à l'appui d'un développement durable est un outil important pour réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, en particulier l'éradication de la pauvreté, et demandons dans ce contexte à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel de redoubler d'efforts pour aider les pays à revenu intermédiaire à adopter des pratiques favorables à un développement industriel durable, notamment en communiquant des données et des analyses dans ces domaines et en créant un mécanisme financier spécial pour les pays à revenu intermédiaire dans le cadre de plates-formes, comme la Plate-forme pour l'industrie verte, pour faciliter la création de réseaux de connaissances et de gouvernance, réduire ainsi l'impact sur l'environnement et faire faire un saut quantitatif dans la valeur ajoutée des produits et des entreprises;

14. *Rappelons* que la plupart des pays à revenu intermédiaire restent fortement vulnérables aux chocs extérieurs et soulignons à cet égard que les processus d'intégration régionale visant ces pays peuvent leur offrir d'autres moyens de se protéger contre ces chocs;

15. *Reconnaissons* l'importance de la coopération internationale dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international ainsi que du renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, mécanismes complémentaires pour trouver des moyens d'appui novateurs des priorités de développement qui serviront de moteurs supplémentaires du développement des pays à revenu intermédiaire, par exemple l'apprentissage mutuel et le partage des connaissances, des expériences et des technologies, et soulignons qu'il importe d'en tenir compte lors de l'élaboration du cadre de développement de l'après-2015;

16. *Reconnaissons* que les pays à revenu intermédiaire ont besoin de modèles de coopération qui répondent au mieux à leurs priorités de développement et qui

leur permettent d'améliorer leurs capacités productives, notamment pour l'appui aux petites et moyennes entreprises et les entrepreneurs, un meilleur accès au financement pour le développement, des technologies propres et le renforcement des capacités;

17. *Demandons en outre* à l'Organisation des Nations Unies en général, et à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en particulier, d'appeler au respect des engagements en matière d'aide publique au développement, et d'envisager de nouer, notamment avec des entités du secteur privé, des alliances stratégiques multisectorielles qui favorisent la mise en place de mécanismes de financement conjoint au profit de programmes complets de développement;

18. *Souignons* qu'il importe, dans le cadre des initiatives de développement industriel, d'assurer, en particulier aux petites et moyennes entreprises et à d'autres acteurs du développement industriel, un accès au financement, reconnaissons en outre qu'au-delà des programmes publics, le développement industriel durable peut être réalisé par le renforcement des liens entre financement et activités productives, prions l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel de porter ces questions dans les débats internationaux actuels sur l'accès au financement tout en reconnaissant que le renforcement de l'appui et l'accroissement du financement et des flux d'investissement vers les pays à revenu intermédiaire sont extrêmement importants pour leur croissance économique et leur compétitivité, le développement de leur secteur privé et leur intégration dans l'économie mondiale;

19. *Réaffirmons* qu'il est important, sans fixer de conditionnalités, de faire le lien entre le financement, la technologie, le renforcement des capacités et les besoins qu'ont les pays dans le contexte du développement durable;

20. *Souignons dans ce contexte* que l'appui sous forme de subventions joue un rôle essentiel dans l'amélioration de l'accès au financement du développement industriel dans le cadre d'une collaboration étroite avec les institutions financières et le développement de marchés financiers inclusifs;

21. *Prions* le système des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de se pencher sur les questions d'accès au financement, en particulier pour ce qui concerne les micro-, petites et moyennes entreprises et d'autres acteurs du développement industriel, y compris les micro-industries et autres formes d'organisations économiques qui s'appuient sur les populations ou sur la solidarité, et d'accompagner la mise en place de mécanismes durables, notamment pour la reconstitution des ressources des banques de développement multilatérales, et d'encourager les institutions financières à étendre leurs services à ce type de clients non traditionnels;

22. *Prions également* le système des Nations Unies, en particulier les fonds et programmes, et les commissions régionales, à examiner la présente Déclaration afin de prendre en compte dans les décisions futures relatives à leurs programmes les vues qui y sont exprimées par les pays à revenu intermédiaire, notamment les pays africains, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, y compris dans le contexte de l'élaboration du programme de développement des Nations Unies après 2015;

23. *Prions en outre* le système des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, d'appuyer et de

promouvoir des dialogues thématiques sur les conclusions et les textes issus de la Conférence, en mettant l'accent sur la croissance économique équitable et inclusive et la prospérité, le progrès industriel dans le cadre du développement durable et le financement du développement économique durable, et en s'employant à l'élaboration d'un pacte pour le développement durable conformément à la résolution 66/288 de l'Assemblée générale intitulée "L'avenir que nous voulons" et à d'autres documents pertinents des Nations Unies;

24. *Prions* le système des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, d'assurer le suivi de l'application de la présente Déclaration et d'en rendre régulièrement compte;

25. *Prions également* le système des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, d'étudier les moyens de mettre en place des mécanismes de financement susceptibles de renforcer les politiques et des instruments de coopération spécifiques pour les pays à revenu intermédiaire;

26. *Recommandons*, dans le domaine de la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, l'établissement d'un plan d'action des Nations Unies complet axé sur les ressources qui tiendra compte, entre autres, des besoins de ces pays en matière de développement durable et dans le contexte du programme de développement de l'après-2015, ainsi que des vues exprimées par tous les acteurs dont les États Membres et les organisations régionales et internationales;

27. *Reconnaissons* que la création d'un mécanisme de coordination du système des Nations Unies en matière de coopération avec les pays à revenu intermédiaire contribuera à organiser de façon plus rationnelle et à améliorer les activités de coopération du système avec les pays à revenu intermédiaire et entre ces derniers;

28. *Encourageons* l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et les autres organisations compétentes à participer activement à un tel mécanisme en fonction des avantages comparatifs dont ils jouissent de par leurs mandats;

29. *Décidons* d'examiner l'application de la présente Déclaration, ainsi que celle d'autres documents adoptés aux conférences ministérielles des pays à revenu intermédiaire, en particulier la "Déclaration ministérielle de Windhoek sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire", à l'occasion d'une nouvelle conférence des pays à revenu intermédiaire en 2016 et nous réjouissons de recevoir des propositions d'accueillir cette conférence en 2016;

30. *Réaffirmons* notre soutien à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, vecteur du développement industriel et partenaire clef des pays en développement et des pays à revenu intermédiaire dans les efforts qu'ils mènent pour réaliser les objectifs de développement économique;

31. *Soulignons* qu'un suivi diligent et une application opportune de la présente Déclaration seront essentiels pour son efficacité, et prions le Gouvernement costaricien d'en coordonner le suivi en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et les autres organisations internationales compétentes.

*Adopté à San José le 14 juin 2013*

#### **IDB.41/Dec.5 Préparatifs de la quinzième session de la Conférence générale**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.41/23;
- b) A adopté l'ordre du jour ci-après pour la quinzième session de la Conférence générale:
  1. Ouverture de la session.
  2. Élection du Bureau.
  3. Adoption de l'ordre du jour.
  4. Organisation des travaux.
  5. Pouvoirs des représentants à la Conférence.
  6. Élections aux organes:
    - a) Conseil du développement industriel;
    - b) Comité des programmes et des budgets.
  7. Rapports annuels du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 2011 et 2012.
  8. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses quarante et quatrième sessions ordinaires.
  9. Forum sur les questions liées au développement industriel.
  10. Questions financières:
    - a) Barème des quotes-parts des États Membres;
    - b) Situation financière de l'ONUDI;
    - c) Fonds de roulement;
    - d) Règlement financier;
    - e) Nomination d'un commissaire aux comptes.
  11. Programme et budgets 2014-2015.
  12. Cadre de programmation à moyen terme.
  13. Document final du groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources, intitulé "Document d'orientation stratégique".
  14. Déclaration et Plan d'action de Lima 2013.

15. Activités de l'ONUDI en rapport avec l'énergie et l'environnement.
  16. Activités de l'ONUDI relatives à l'agribusiness, au renforcement des capacités commerciales et à la création d'emplois.
  17. Activités de l'ONUDI relatives à la Déclaration ministérielle de Vienne et au Plan d'action des pays les moins avancés, et à la coopération avec les pays à revenu intermédiaire.
  18. Rapport sur les travaux du Comité diplomatique multilatéral au sein de l'ONUDI.
  19. Questions relatives au personnel, y compris Comité des pensions du personnel de l'ONUDI.
  20. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
  21. Date et lieu de la seizième session.
  22. Clôture de la session.
- c) A approuvé la tenue d'un forum sur les questions liées au développement industriel dans le cadre de la Conférence générale (ordre du jour provisoire, point 9);
- d) A recommandé à la Conférence de renvoyer les points 7 à 21 de l'ordre du jour provisoire à une grande commission de la Conférence;
- e) A recommandé que, compte tenu de l'expérience acquise lors de la préparation des sessions précédentes de la Conférence, le Président de la quarante et unième session du Conseil du développement industriel organise des consultations informelles pour préparer la quinzième session de la Conférence;
- f) A prié instamment les États Membres de soumettre les projets de décision ou de résolution qu'ils proposent aux consultations informelles avant le 11 novembre 2013.

*5<sup>e</sup> séance plénière*  
*26 juin 2013*

#### **IDB.41/Dec.6 Rapport du Commissaire aux comptes pour 2012**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2012, qui contient le rapport sur l'exécution du budget, publié dans le document IDB.41/3;
- b) A pris également note des déclarations prononcées par le Directeur général et le Commissaire aux comptes à la vingt-neuvième session du Comité des programmes et des budgets;
- c) A remercié le Commissaire aux comptes pour ses importantes prestations;



d) A apprécié l'importance de la contribution apportée par le Commissaire aux comptes, à travers ses recommandations, à l'amélioration de la gestion de l'ONUDI, de ses opérations et de ses résultats;

e) A demandé au Directeur général de continuer d'appliquer les recommandations du Commissaire aux comptes et de faire un rapport au Conseil du développement industriel sur ce point à sa quarante-deuxième session.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
26 juin 2013*

#### **IDB.41/Dec.7 Rétablissement des droits de vote: Costa Rica**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations fournies dans le document IDB.41/26;

b) A pris note également du paiement régulier des versements conformément aux dispositions du plan de paiement approuvé par la Conférence générale dans la décision GC.14/Dec.8 et encouragé le Costa Rica à continuer d'effectuer régulièrement ses versements;

c) A décidé, pour faire droit à la demande du Costa Rica, que les droits de vote de ce pays soient rétablis en son sein conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de l'ONUDI;

d) A recommandé à la Conférence générale d'examiner favorablement la demande du Costa Rica tendant à ce que ses droits de vote soient rétablis conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de l'ONUDI.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
26 juin 2013*

#### **IDB.41/Dec.8 Situation financière de l'ONUDI**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.41/4;

b) A prié instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

c) A prié le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés;

d) A prié également le Directeur général de poursuivre ses efforts pour faire en sorte que les États Membres actuels maintiennent leur appui à l'Organisation.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
26 juin 2013*

#### **IDB.41/Dec.9 Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2014-2015**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du document IDB.41/6/Rev.1;

b) A recommandé à la Conférence générale d'établir, pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2014-2015, un barème des quotes-parts fondé sur la résolution 67/238 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la composition de l'ONUDI, étant entendu que les nouveaux États Membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent Membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUDI;

c) A prié instamment les États Membres d'acquitter leurs contributions pour l'exercice biennal 2014-2015, conformément à l'alinéa b) de l'article 5.5 du Règlement financier, aux termes duquel les contributions et avances sont dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier jour de l'année financière à laquelle elles se rapportent si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai de 30 jours;

d) A demandé aux États qui ont des arriérés, y compris ceux qui ne sont plus Membres de l'ONUDI, de s'acquitter de leurs obligations statutaires en versant leurs contributions en totalité, sans conditions et dans les plus brefs délais, ou de recourir à un plan de paiement pour régler leurs arriérés, conformément aux décisions prises précédemment par les organes directeurs de l'ONUDI.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
26 juin 2013*

#### **IDB.41/Dec.10 Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du document IDB.41/7;

b) A recommandé à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015 soit maintenu à 7 423 030 euros et que l'objet approuvé du Fonds pour cet exercice reste le même que pour l'exercice biennal 2012-2013, c'est-à-dire comme indiqué à l'alinéa b) de la décision GC.2/Dec.27;

c) A prié instamment les États Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter autant que possible d'avoir à effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
26 juin 2013*

#### **IDB.41/Dec.11 Règlement financier**

Le Conseil du développement industriel a recommandé à la Conférence générale d'adopter le projet de décision suivant:

“La Conférence générale:

- a) Prend note des informations présentées dans le document IDB.41/14, y compris la proposition de modification du Règlement financier jugée nécessaire pour se conformer au calendrier des sessions ordinaires des organes directeurs;
- b) Prend également note de la recommandation que le Conseil du développement industriel a formulée dans sa décision IDB.41/Dec.11;
- c) Décide d’adopter la modification du Règlement financier de l’ONUDI énoncée dans l’annexe au document IDB.41/14”.

*5<sup>e</sup> séance plénière*  
*26 juin 2013*

#### **IDB.41/Dec.12 Programmes et budgets 2014-2015**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A adopté le programme et les budgets de l’exercice biennal 2014-2015, tels qu’ils figurent dans les documents IDB.41/5 et Add.1;
- b) A recommandé à la Conférence générale d’approuver des prévisions de dépenses au titre du budget ordinaire d’un montant brut de 147 251 013 euros à imputer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 143 743 513 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 3 507 500 euros;
- c) A recommandé également à la Conférence générale d’approuver des prévisions de dépenses d’un montant brut total de 32 819 400 euros aux fins du budget opérationnel de l’exercice biennal 2014-2015, à imputer sur les contributions volontaires à hauteur de 32 765 600 euros et sur les recettes accessoires à hauteur de 53 800 euros, conformément aux dispositions du Règlement financier;
- d) A rappelé la décision IDB.39/Dec.7 et donné acte de ce que, dès l’annonce du retrait d’un État Membre, le budget ordinaire de l’Organisation doit être réajusté de sorte qu’il ne se traduise pas par une augmentation des contributions des États qui restent Membres;
- e) A souligné que toute dépense supplémentaire engagée pendant l’exercice biennal 2014-2015 et non prévue dans les propositions du Directeur général serait couverte non pas par une augmentation des contributions des États Membres mais par des économies supplémentaires;
- f) A noté que le Directeur général s’emploierait activement à rechercher continuellement de nouveaux gains d’efficacité et de nouvelles économies, et qu’il en tiendra les États Membres informés à travers les canaux d’information existants;
- g) A noté aussi que l’Organisation continuerait de prendre des mesures pour réduire encore les frais de voyage, rationaliser les conditions de transport pour les voyages autorisés et veiller à leur pleine application, et renforcer la transparence à l’égard des États Membres sur cette question à travers les canaux d’information existants;
- h) A noté, en outre, que le Directeur général continuerait de prier instamment la Commission de la fonction publique internationale de tenir compte de la situation financière de l’ONUDI et de ses États Membres lorsqu’elle procéderait à

un examen approfondi de l'ensemble des prestations des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et qu'il appellerait l'attention sur l'importance que revêtiront les résultats de cet examen pour l'ONUDI; et prié le Directeur général de tenir les États Membres informés de ces démarches à travers les canaux d'information existants;

i) A invité le Directeur général, compte tenu des impératifs fonctionnels et structurels, à privilégier, autant possible, l'emploi de ressources humaines aux niveaux P-2 à P-4 plutôt qu'aux niveaux élevés, étant entendu qu'une telle mesure ne devrait se traduire que par une réduction naturelle des effectifs, être sans incidence sur les dépenses et ne pas porter atteinte à la mise en œuvre des programmes;

j) A pris note de la proposition de remplacer les comptes rendus analytiques écrits dans les six langues du Conseil du développement industriel et de la Conférence générale par des enregistrements numériques (IDB.41/5/Add.1, par. 12);

k) A décidé de suspendre l'application de l'article 69 du Règlement intérieur du Conseil du développement industriel pour ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions et prié le Directeur général de veiller à ce que des enregistrements numériques soient diffusés dans les six langues officielles;

l) A recommandé à la Conférence générale de suspendre l'application de l'article 65 de son Règlement intérieur à sa seizième session, ainsi que l'application de la disposition contenue dans sa décision GC.3/Dec.11, qui exige l'établissement de comptes rendus analytiques sur les travaux de la Grande Commission, et prié le Directeur général de veiller à ce que les enregistrements numériques de ses séances plénières et des réunions de la Grande Commission soient diffusés dans les six langues officielles;

m) A décidé d'évaluer, à sa quarante-troisième session, l'expérience acquise de la mise en place des enregistrements numériques;

n) A appuyé la proposition du Directeur général de réduire la longueur des documents destinés aux organes directeurs sans nuire à la qualité de leur présentation ou de leur contenu;

o) A pris note de la proposition du Directeur général de différer l'extension du réseau des bureaux extérieurs et le prie d'y procéder dès que la situation financière s'améliorera, comme indiqué dans le document IDB.41/5/Add.1, par. 8).

*5<sup>e</sup> séance plénière  
26 juin 2013*

#### **IDB.41/Dec.13 Cadre de programmation à moyen terme**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note de la proposition relative au cadre de programmation à moyen terme figurant dans le document IDB.41/8;

b) A rappelé la décision GC.14/Dec.18 de la Conférence générale concernant l'alignement du cycle du cadre de programmation à moyen terme sur le

cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

c) A rappelé également la résolution 67/226 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2012, dans laquelle avait été adopté l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

d) A recommandé à la Conférence générale, à sa quinzième session, de décider qu'en attendant l'examen de l'application des dispositions de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale aux institutions spécialisées, le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 reste en vigueur jusqu'à l'expiration du prochain exercice biennal 2014-2015;

e) A recommandé également à la Conférence générale, à sa quinzième session, de demander au Directeur général de soumettre, tous les quatre ans à compter de 2015, au Conseil, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, la deuxième année de l'exercice biennal, un projet de cadre de programmation à moyen terme de quatre ans, compte tenu des recommandations formulées dans le document final du groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI y compris ses programmes et ses ressources intitulé "Document d'orientation stratégique" et des recommandations contenues dans le dernier examen complet des activités opérationnelles de développement.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
26 juin 2013*

#### **IDB.41/Dec.14 Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du rapport final des Coprésidents du groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources (IDB.41/24) et en particulier du document final du groupe, intitulé "Document d'orientation stratégique", qui figure à l'annexe du rapport;

b) A prié le Directeur général, lorsqu'il mettrait en œuvre le cadre de programmation à moyen terme élargi, de tenir compte, entre autres, des recommandations formulées dans le document final du groupe de travail informel intitulé "Document d'orientation stratégique" et d'informer les États Membres à cet égard;

c) A prié également le Directeur général, lorsqu'il formulerait et mettrait en œuvre le cadre de programmation à moyen terme 2016-2019, d'incorporer les recommandations formulées dans le document final du groupe de travail informel intitulé "Document d'orientation stratégique";

d) A prié en outre le Directeur général de lui présenter, à sa quarante-deuxième session, un avant-projet du cadre de programmation à moyen terme 2016-2019, étant entendu qu'un nouveau document complet relatif au cadre lui serait soumis à sa quarante-troisième session (décision IDB.41/Dec.13);

e) A recommandé que la Conférence générale, à sa quinzième session, examine et approuve le document final du groupe de travail informel intitulé

“Document d’orientation stratégique” afin qu’il puisse servir de base pour la formulation et la mise en œuvre des cadres de programmation à moyen terme, des programmes et des budgets, et d’autres programmes opérationnels de l’ONUDI;

f) A invité la Conférence générale, à sa quinzième session, à faire usage du document final du groupe de travail informel intitulé “Document d’orientation stratégique”, lorsqu’elle formulera la proposition de Déclaration et de Plan d’action de Lima.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
26 juin 2013*

#### **IDB.41/Dec.15 Questions relatives au personnel**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.41/19;

b) A pris note de la décision de la Commission de la fonction publique internationale de procéder à un examen de l’ensemble des prestations et de l’approbation, par l’Assemblée générale des Nations Unies, des normes de conduite révisées de la fonction publique internationale;

c) A approuvé, conformément à l’article 13.2 du Statut du personnel, provisoirement et sans préjudice des droits acquis du personnel, la modification qu’il est proposé d’apporter à l’article 10.2 du Statut du personnel, par lequel l’âge statutaire de cessation de service pour les fonctionnaires nommés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 est fixé à 65 ans, et recommandé à la Conférence générale l’approbation finale de cette modification;

d) A pris en outre note des modifications apportées aux appendices B, H et O et aux dispositions 109.12, 110.07 et 110.13 du Règlement du personnel conformément à l’article 13.4 du Statut du personnel;

e) A élu au Comité des pensions du personnel de l’ONUDI jusqu’à la fin de 2013 les deux membres et les deux membres suppléants suivants:

Membres: M<sup>me</sup> Savitri Panabokke (Sri Lanka)  
M. Pierluigi Colapinto (Italie)

Membres suppléants: M. Amar Chemakh (Algérie)  
M. Sergio Alois García Hofer (Mexique)

f) A recommandé à la Conférence générale, à sa quinzième session, les candidats suivants pour l’élection de deux membres et de deux membres suppléants au Comité des pensions du personnel de l’ONUDI pour l’exercice biennal 2014-2015:

Membres: M<sup>me</sup> Savitri Panabokke (Sri Lanka)  
M. Pierluigi Colapinto (Italie)

Membres suppléants: M. Amar Chemakh (Algérie)  
M. Sergio Alois García Hofer (Mexique)

g) A recommandé également à la Conférence générale, à sa quinzième session, d’autoriser le Conseil du développement industriel à procéder à des

élections si l'un des postes susmentionnés devenait vacant avant qu'elle ne tienne sa seizième session.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
26 juin 2013*

**IDB.41/Dec.16 Demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.41/20;
- b) A décidé, conformément à l'Article 19.1 b) de l'Acte constitutif de l'Organisation et aux directives concernant les relations de cette dernière avec les organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, annexe, par. 17), d'accorder le statut consultatif auprès de l'ONUDI aux organisations non gouvernementales suivantes:

Fondation AVSI et  
Center for Global Dialogue and Cooperation (CGDC).

*5<sup>e</sup> séance plénière  
26 juin 2013*

**IDB.41/Dec.17 Ordre du jour provisoire et date de la quarante-deuxième session**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.41/CRP.4;
- b) A décidé d'approuver l'ordre du jour provisoire suivant pour sa quarante-deuxième session:
  1. Élection du Bureau.
  2. Adoption de l'ordre du jour.
  3. Rapport annuel du Directeur général pour 2013.
  4. Rapport du Comité des programmes et des budgets:
    - a) Rapport du Commissaire aux comptes pour 2013;
    - b) Situation financière de l'ONUDI;
    - c) Mobilisation de ressources financières.
  5. Avant-projet du cadre de programmation à moyen terme 2016 2019;
  6. Activités du Groupe de l'évaluation.
  7. Activités du Corps commun d'inspection.
  8. Rapport sur les travaux du Comité diplomatique multilatéral au sein de l'ONUDI.
  9. Questions relatives au personnel.

10. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
  11. Ordre du jour provisoire et date de la quarante-troisième session.
  12. Adoption du rapport.
- c) A décidé de tenir sa quarante-deuxième session du 25 au 27 novembre 2014.

*5<sup>e</sup> séance plénière  
26 juin 2013*



## Annexe II

## Documents présentés au Conseil à sa quarante et unième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.41/1	2	Ordre du jour provisoire
IDB.41/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
IDB.41/2	3	<i>Rapport annuel 2012 de l'ONUDI</i>
IDB.41/3	4 a)	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'année financière allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012
IDB.41/4	4 b)	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.41/5	5	Programme et budgets, 2014-2015. Propositions du Directeur général
IDB.41/5/Add.1	5	Programme et budgets, 2014/2015. Propositions révisées du Directeur général
IDB.41/6/Rev.1	4 c)	Barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2014-2015. Note révisée du Secrétariat
IDB.41/7	4 d)	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2014-2015. Propositions du Directeur général
IDB.41/8	6	Proposition du Directeur général concernant le cadre de programmation à moyen terme
IDB.41/9	4 g)	Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Rapport du Directeur général
IDB.41/10*	4 g)	Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire. Rapport du Directeur général
IDB.41/11	4 g)	Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables. Rapport du Directeur général
IDB.41/12	4 g)	Solde inutilisé des crédits ouverts. Rapport du Directeur général
IDB.41/13	7	Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources. Troisième rapport intérimaire des Coprésidents (S. E. M <sup>me</sup> A. T. Dengo Benavides (Costa Rica) et M. A. Groff (Suisse))
IDB.41/14	4 h)	Règlement financier de l'ONUDI. Note du Secrétariat
IDB.41/15	4 f)	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
IDB.41/16	16	Activités du Corps commun d'inspection. Rapport du Directeur général
IDB.41/17	8	Activités de l'ONUDI en rapport avec l'énergie. Rapport du Directeur général

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.41/18	8	Activités de l'ONUDI en rapport avec l'environnement. Rapport du Directeur général
IDB.41/19	10	Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général
IDB.41/20	11	Demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales. Note du Directeur général
IDB.41/21	12	Candidats pour le poste de Directeur général. Note du Secrétariat
IDB.41/21/Add.1	12	Candidats pour le poste de Directeur général. Additif. Note du Secrétariat
IDB.41/22	12	Projet de contrat de nomination du Directeur général. Note du Secrétariat
IDB.41/23	13	Préparatifs de la quinzième session de la Conférence générale. Rapport du Directeur général
IDB.41/24	7	Groupe de travail informel sur l'avenir de l'ONUDI, y compris ses programmes et ses ressources. Rapport final des Coprésidents (S. E. M <sup>me</sup> A. T. Dengo Benavides (Costa Rica) et M. A. Groff (Suisse))
IDB.41/25	4	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-neuvième session (22-23 mai 2013)
IDB.41/26	4 b)	Demande faite par le Costa Rica pour que ses droits de vote soient rétablis sur la base d'un plan de paiement. Note du Directeur général
<b>Documents de séance</b>		
IDB.41/CRP.1	2	Liste de documents
IDB.41/CRP.2	4 b)	État des contributions. Note du Secrétariat
IDB.41/CRP.3	10	Liste du personnel du Secrétariat. Présentée par le Secrétariat
IDB.41/CRP.4	14	Ordre du jour provisoire et date de la quarante-deuxième session. Note du Directeur général.
IDB.41/CRP.5	3	Comité diplomatique multilatéral. Rapport du Président (S. E. M. Jan Petersen, Norvège)
IDB.41/CRP.6	3	Conférence de haut niveau pour les pays à revenu intermédiaire, San José, Costa Rica, 12 au 14 juin 2013. Note du Secrétariat
IDB.41/CRP.7/Rev.1		Liste de participants
PBC.29/CRP.2	4 e)	Projets approuvés en 2012 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires. Établi par le Secrétariat
PBC.29/CRP.3	4 f)	Candidats au poste de commissaire aux comptes. Note du Secrétariat